



ACADÉMIE DE NICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Patrick L'Hospital

Inspecteur de l'Éducation nationale

Anglais-lettres

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs

s/c de

Mesdames et Messieurs les Chefs

d'établissements et directeurs de LP et SEP

publics et privés

BREVET PROFESSIONNEL – SESSION 2025

CONSIGNES RELATIVES À TOUTES LES ÉPREUVES FACULTATIVES D'ANGLAIS

Arrêté du 4 juillet 2017 portant définition de l'épreuve facultative de langue vivante des BP

NATURE	DEFINITION DE L'ÉPREUVE
DUREE	
Inspection	Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+ ► <u>1^{ère} partie : Expression orale en continu</u> (5 mn de préparation + 5 mn de passage maximum) Supports à apporter par l'examineur : documents déclencheurs de parole, image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc....) <i>Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations. Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.</i> ► <u>2^{ème} partie : expression orale en interaction</u> (5 mn maximum) <i>Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.</i> ► <u>3^{ème} partie : compréhension de l'écrit</u> (5 mn maximum) Supports à apporter par l'examineur : Textes d'une longueur maximale de 1050 caractères, espaces compris (niveau B1+) Ce document, peut relever de genres différents. Il est informatif, descriptif, narratif ou argumentatif. Il est authentique, c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Il peut comporter des éléments iconographiques. <i>La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. (...) Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six.</i> ► À l'issue de l'épreuve, l'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites. Il établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation fournie. Il formule une proposition de note et une appréciation et ne les communiquent pas au candidat.

Patrick L'Hospital

Inspecteur de

l'Éducation Nationale

Anglais-lettres

Académie de Nice

pl-hospital@ac-nice.fr

06-81-63-20-48

Affaire suivie par :

DEC

dec.exapro@ac-nice.fr

Rectorat de Nice

53 avenue Cap de Croix

06181 Nice

cedex 2

Épreuve
orale
facultative :

15 mn +
5 mn de
préparation